

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

**Comité Particulier de l'application :
NF121 - CANALISATIONS EN GRES**

**Président : BERNADAC Vincent - SOGEA
Secrétaire : TROUILHE Marie-Cécile - CSTB**

Ce document est établi conformément au référentiel de certification et procédure de gestion de comité particulier.

	Membre titulaire, représentant de l'organisme			Membre suppléant, le cas échéant		
	Nom	Organisme	Date de dernière nomination (*) (**)	Nom	Organisme	Date de dernière nomination (*) (**)
Collège Fabricants / Titulaires / Sociétés de services Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 3	LE BRONEC Jean-Marie	STEINZEUG-KERAMO GmbH	01/01/2024			
Collège Utilisateurs / Prescripteurs Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 3	BERNADAC Vincent	SOGEA	01/01/2024			
	HAUSS Céline	CC Brie des Rivières et Châteaux	01/01/2024			
Collège : Organismes techniques et administrations Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 3	TROUILHE Marie-Cécile	CSTB	01/01/2024			
	BOUVIER Sandrine	AFNOR CERTIFICATION	01/01/2024			

(*) à la date d'application de la version 11 de la procédure GESCO, les membres dont le mandat est arrivé ou arrive à échéance en 2023 sont automatiquement maintenus au sein de leur comité respectif jusqu'au 31 décembre 2023 et est automatiquement nommé par le CSTB au 1er janvier 2024 pour une durée de 12 mois.

(**) Pour tout nouveau comité qui serait constitué au cours de l'année 2024, tous les mandats de ces nouveaux comités prendront fin au 31 décembre 2024.

Composition nominative 7 approuvée le 26/03/2024

**Par le responsable d'application
TROUILHE Marie-Cécile**

